



(VAUCLUSE)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 26 janvier 2016  
19 heures 00

-----

SL/MG

N° 001955

Ressources  
Humaines -Personnel  
permanent -  
Modification du  
tableau des effectifs

Affiché le :

Le mardi 26 janvier 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 20 janvier 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe) donne pouvoir à Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt)

**ABSENTS EXCUSES** : Maryse LAMY (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Il appartient au conseil municipal de la Ville d'APT, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois communaux permanents nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Compte tenu du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire approuvé par les membres du comité technique paritaire en date du 11 mars 2013 et par les membres du conseil municipal du 19/03/2013, il est proposé de créer le poste suivant :

GRADE	NOMBRE DE POSTE	DUREE PROPOSEE	HEBDOMADAIRE
1 adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps non complet (20h/semaine)	

Le contenu de la délibération adoptée lors du conseil municipal du 19 mars 2013 est rappelé.

A savoir :

- La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 (titre 1 – chapitre 2) relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et

portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et le décret d'application n°2012-1293 du 22 novembre 2012 créent pendant une durée de quatre ans des modes de recrutement réservés donnant accès au statut de fonctionnaire, pour les agents non titulaires sous certaines conditions.

- Les modes de recrutement, selon les cadres d'emploi, sont soit des sélections professionnelles organisées par les collectivités employeurs ou par le centre de gestion dans le cadre de conventions, soit des concours réservés, soit des recrutements réservés sans concours pour les premiers grades de catégorie C.
- Conformément à l'article 17 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, il appartient à l'organe délibérant, après avis du comité technique paritaire, d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.
- Ce programme détermine notamment, en fonction des besoins de la collectivité territoriale et des objectifs de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC), les cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement.
- Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire suivant a été approuvé :

1- Emplois ouverts aux commissions de sélection professionnelles

Grade	Emploi	Catégorie (A, B, C)	Nombre d'agents éligibles	Besoins de la collectivité (nombre de postes ouverts)					Total des postes ouverts
				2012	2013	2014	2015	2016	
Ingénieur	Chef de service	A	2		2				2
Rédacteur	Chef de service	B	1		1				1
ETAPS	Maître nageur sauveteur	A	1				1		1

2- Emplois réservés sans concours

Grade	Nombre d'agents éligibles	Besoins de la collectivité (nombre de postes ouverts)					Total des postes ouverts
		2012	2013	2014	2015	2016	
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	3				1	2	3

Madame le Maire précise aux membres du conseil municipal que deux postes d'adjoints techniques seront pourvus à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 : un à temps complet au service des Affaires Scolaires et un à temps non complet à la Maison de la Boucheyronne.

Vu, le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016, il est proposé de créer un nouveau poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (20h/semaine).

## **LE CONSEIL A L'UNANIMITE**

**Approuve**, la proposition de Madame le Maire.

**Décide**, de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (20h/semaine) à compter du 1<sup>er</sup> février 2016.

**Dit**, que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'année 2016.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Dominique SANTONI**